

CONCERTATION **AVIS DE REUNION PUBLIQUE**

Aménagement d'un cheminement piétons et vélos sur l'avenue du Moulinat, l'avenue de la Prairie et l'avenue du Périgord - commune d'Artigues-près-Bordeaux

Le public est informé que par délibération n°2025-74 en date du 07/02/2025, le Conseil de Bordeaux Métropole a décidé d'ouvrir une concertation sur le projet d'un « Aménagement d'un cheminement piétons et vélos sur l'avenue du Moulinat, l'avenue de la Prairie et l'avenue du Périgord à Artigues-près-Bordeaux ».

Dans ce cadre, une réunion publique est organisée le **JEUDI 13 MARS 2025 à 18H30** à la Maison ECO – 10 avenue Desclaux – 33370 ARTIGUES-PRES-BORDEAUX.

Pour rappel, un dossier de concertation ainsi qu'un registre de concertation ont été mis à disposition du public à partir du vendredi 21 février 2025.

Ces documents sont mis à la disposition du public dans les lieux ci-dessous :

- à la mairie d'Artigues-près-Bordeaux – 10 avenue Desclaux – 33370 Artigues-près-Bordeaux ;
- à la Direction Grands Projets Mobilités de Bordeaux Métropole : Immeuble Laure Gatet 1^{er} étage - 39-41 cours du Maréchal Juin - 33045 Bordeaux ;
- et sur le site internet de Bordeaux métropole : <https://participation.bordeaux-metropole.fr>

Le public peut formuler ses observations ou suggestions éventuelles sur les registres prévus à cet effet, aux jours et heures habituels d'ouverture au public et ce, pendant toute la durée de la concertation.

La fin de la concertation sera annoncée par voie de presse.

La Présidente de Bordeaux Métropole.